

# Rapport d'activités 2016





## Notre carte d'identité

4

### La MSA Portes de Bretagne en 2016

#### Chiffres clés

#### Faits marquants

#### Notre gouvernance

Conseil d'administration  
Actualités politiques  
Vie mutualiste  
Pilotage de l'activité

## Une offre complète de protection sociale

22

### L'accompagnement des particuliers

Santé  
Santé publique  
Famille  
Retraite  
Action sociale  
Offre de services aux particuliers

### L'accompagnement des professionnels

Service aux entreprises  
Santé sécurité au travail  
Offre de services aux professionnels

### Perspectives 2017

## Notre engagement de service

36

### Un service de proximité et de qualité

Relations avec les assurés  
Recouvrement, contentieux  
Contrôle externe & lutte contre les fraudes  
Ressources humaines  
Patrimoine  
Agence comptable  
Contrôle interne & contrôle de gestion  
Informatique  
GEODE  
Communication

## Nos résultats financiers

50

Comptes de l'exercice 2016  
Bilan au 31 décembre 2016

L'année 2016 a été marquée par le contexte de crise profonde subie par le monde agricole. Outre la gestion des mesures financières débloquées par les pouvoirs publics pour faire face à l'urgence économique, la MSA a poursuivi la mise en œuvre de son accompagnement social individuel et collectif. La présence sur les territoires des conseillers, des travailleurs sociaux et des médecins du travail, en synergie avec l'action des services, a permis d'agir au plus près des préoccupations des agriculteurs et des salariés.

2016, c'est également la signature et la mise en œuvre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2016-2020 et la validation par le Conseil d'administration du Contrat pluriannuel de gestion (CPG). La disposition la plus marquante de la COG est la mutualisation de proximité qui engage la MSA Portes de Bretagne dans un important travail avec la MSA d'Armorique dès 2017.

Enfin, à l'issue de la réflexion menée au second semestre avec les délégués membres des bureaux des comités locaux et des comités départementaux, le Conseil d'administration a pris diverses décisions relatives à l'organisation de la vie mutualiste et à la politique de proximité de la MSA Portes de Bretagne.



**Didier LE PIMPEC**  
Président



**Jacques ROLLAND**  
Directeur Général



# 2016/ La MSA Portes de Bretagne

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France avec près de **27,2 milliards d'euros de prestations versées pour 5,4 millions de bénéficiaires**. Le territoire d'action de la MSA Portes de Bretagne représente **236 339 assurés et 922,6 millions d'euros de prestations versées**.

**La MSA couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants droit** : non salariés (exploitants, employeurs de main d'œuvre) et salariés (d'exploitation, d'entreprises, de coopératives agricoles et d'organismes professionnels agricoles).

Elle est leur interlocuteur unique et gère leur protection sociale de façon globale. Elle leur verse toutes les prestations auxquelles ils ont droit : prestations familiales, santé, retraite... et elle assure également le recouvrement des cotisations.

Au-delà de la couverture légale, la MSA mène des actions à caractère sanitaire et social. Elle prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette organisation en guichet unique facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet à la MSA de mieux les connaître et de leur proposer une prise en charge personnalisée et adaptée à leur situation.

En outre, acteur reconnu sur les territoires, la MSA met en oeuvre diverses offres et services accessibles à l'ensemble des populations rurales, qui viennent compléter la protection sociale et créer de l'animation ainsi que du lien social dans le monde rural.

## Une représentation démocratique

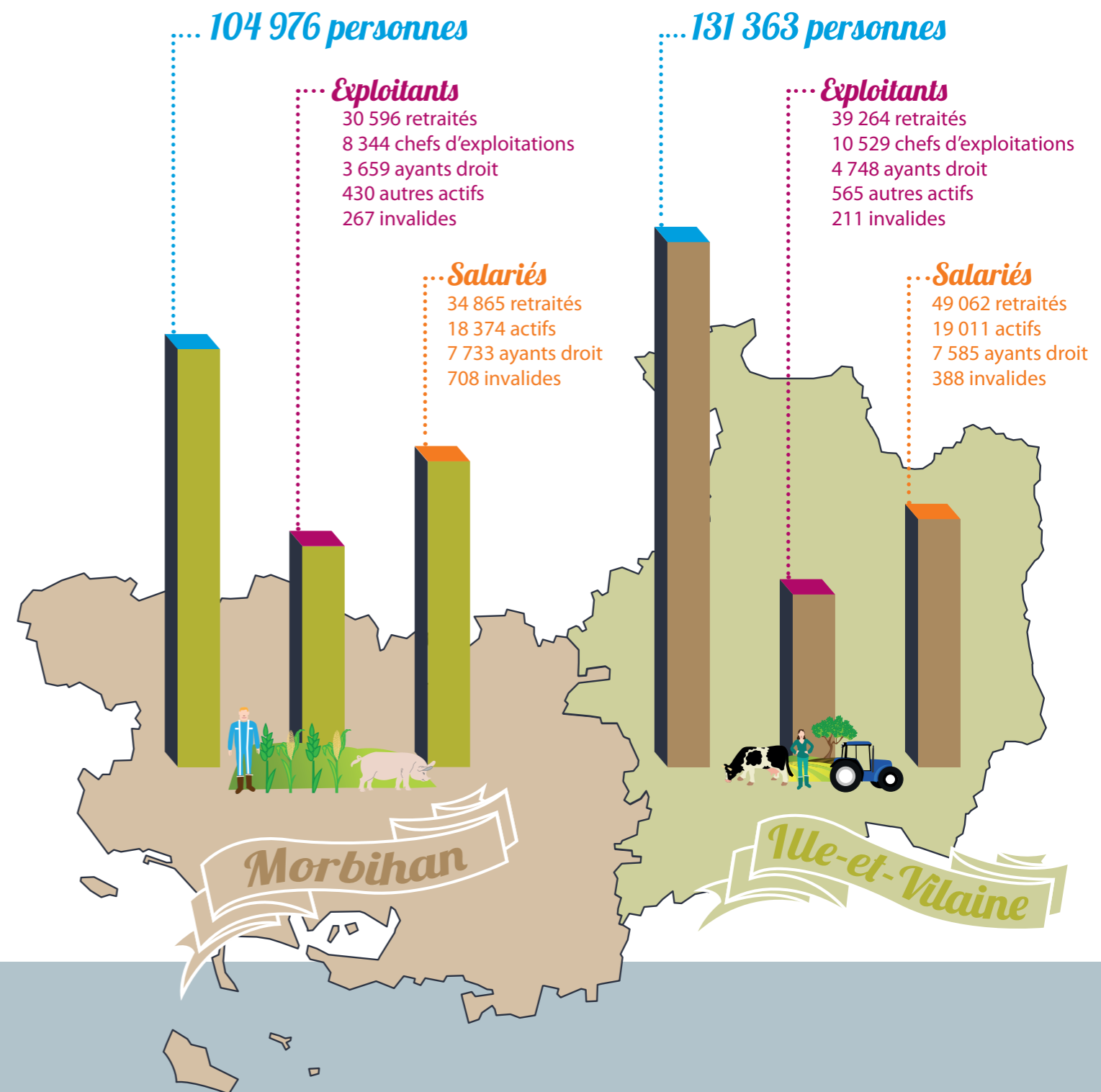
La MSA Portes de Bretagne dispose d'un lien particulièrement fort avec ses adhérents grâce à son réseau de **658 délégués pour le mandat 2015-2020**.

Sur le terrain, ces élus, issus de toutes les composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – **jouent un rôle de relais entre la population agricole et la MSA**.

C'est parmi eux que sont désignés les administrateurs. Au sein du Conseil d'administration, ils veillent à l'application des politiques institutionnelles et fixent les orientations de gestion. Ce mode de gouvernance vise à concilier responsabilité collective et capacité d'initiative locale. Ce système est la concrétisation des valeurs du mutualisme qui repose sur trois piliers : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale.

# La population protégée

236 339 personnes



# Les entreprises



exploitations

organismes de services

coopératives

entreprises de travaux agricoles

activités diverses

5 131  
employeurs

3 534

314

251

797

235

34 610  
salariés\*

11 448

9 494

7 928

4 174

1 566

\* hors salariés en maintien de droits

27 203  
équivalents temps plein

7 064

8 056

7 018

3 869

1 196

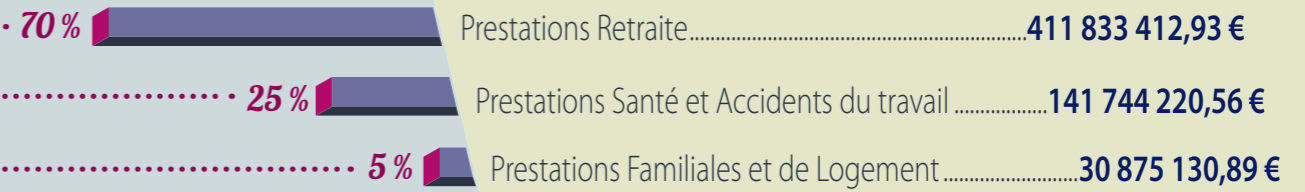
# Les prestations versées

922,6 millions d'euros

Hors budget global hospitalier

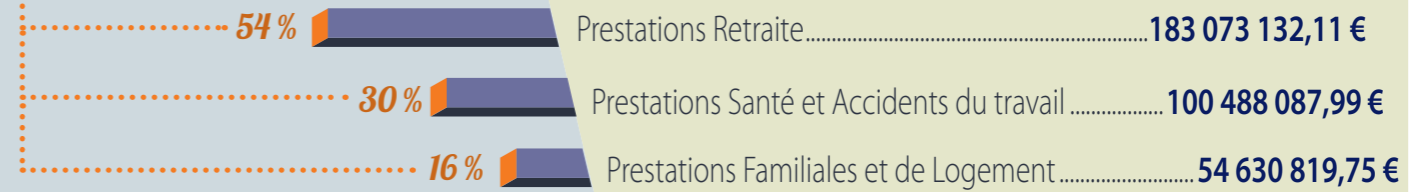
**Exploitants**

**TOTAL.....584 452 764,38 €**



**Salariés**

**TOTAL.....338 192 039,85 €**

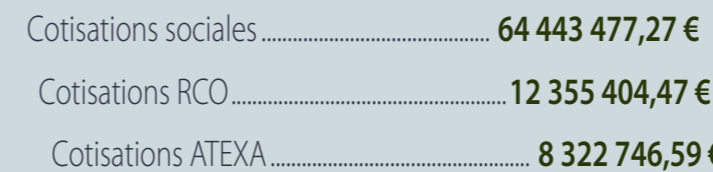


465,6 millions d'euros

# Cotisations et contributions

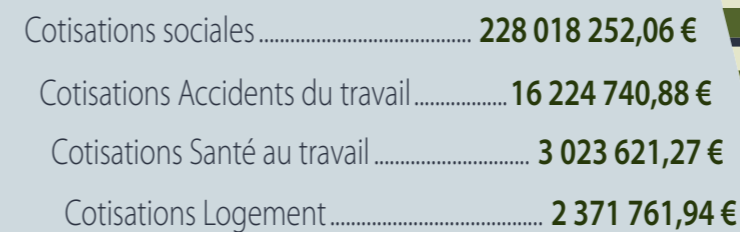
**TOTAL.....85 121 628,33 €**

**Exploitants**



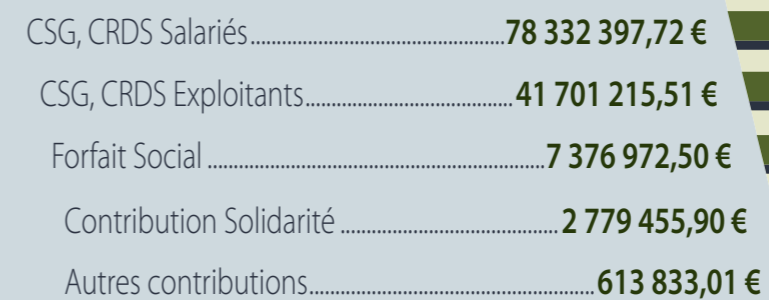
**TOTAL.....249 638 376,15 €**

**Employeurs et salariés**



**TOTAL.....130 803 874,64 €**

**CSG, CRDS et autres contributions**





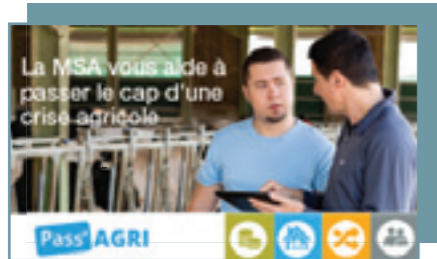
# Les faits marquants 2016

## janvier

- Mise en œuvre de la PUMA
- Mise en œuvre des nouvelles mesures d'aides au logement



- Annnonce des nouvelles mesures sociales liées à la crise agricole



- Mise en œuvre de la prime d'activité



## février

- Gérard PELHÂTE est promu Chevalier de la légion d'honneur

## mars

- Poursuite de la mise en œuvre du complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire
- Bascule vers le progiciel OCEAN pour la gestion et la centralisation des commandes et facturations



## avril

- Adoption de la COG 2016-2020 par le Conseil d'administration de la CCMSA
- Adoption par le Conseil d'administration du nouveau Plan d'Action sanitaire et sociale
- Généralisation de la Garantie contre les impayés de pension alimentaire
- Lancement du second appel à projets de CAP Retraite Bretagne : la préservation de l'autonomie des seniors



## mai

- Journées des Bureaux des comités locaux et des Comités départementaux



en Ile-et-Vilaine



et dans le Morbihan

## juin

- Assemblée générale



- Bascule des données AGORA vers l'outil LOIC pour la gestion de l'assurance complémentaire pour la population non agricole du portefeuille de la MSA Portes de Bretagne



## juillet

- Evolution des aides au logement



Fêtes de l'agriculture



SPACE Maladie de Lyme

- Consignation de l'Allocation de rentrée scolaire

- Fin des travaux de rénovation du rez-de-chaussée du site de Vannes



Journée du personnel



## août

- Comices agricoles



- Signature de la COG 2016-2020 par les trois ministères de tutelle

## septembre

- Séminaire des administrateurs



## octobre

- Préparation des formations à l'intégration DSN (Déclaration Sociale Nominative) pour les collaborateurs du Services aux entreprises

## novembre

- Adoption du projet de programme local de mutualisations



- Bascule des données AGORA vers l'outil LOIC pour la gestion de l'assurance complémentaire pour la population non agricole du portefeuille des caisses MSA cédantes

- Nomination de Marine MAROT au poste de Directrice Générale de la MSA Portes de Bretagne au 1<sup>er</sup> juillet 2017



**Organisation mutualiste**  
Actualités politiques  
Réunions publiques

**Pilotage**  
Le Comité de Direction  
Le pilotage de l'activité



NOTRE

# Gouvernance

En 2016, l'actualité de notre institution a été marquée par la négociation de la Convention d'objectifs et de gestion avec l'État. Outre les objectifs fixés en matière de qualité de service et de performance de gestion, ce contrat détermine les moyens de fonctionnement de la MSA et le financement de son Action sanitaire et sociale.



# Le Conseil d'Administration

## PRÉSIDENT



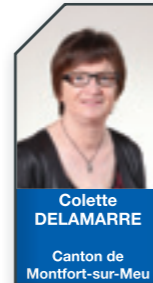
**Didier LE PIMPEC**  
Canton de Le Faouët

## 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT



**Vincent BUSSONNAIS**  
Canton de Pluvigner

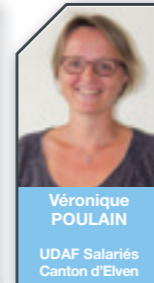
## VICE-PRÉSIDENTS



**Colette DELAMARRE**  
Canton de Montfort-sur-Meu



**Marie-Thérèse DENIEUL**  
Canton de Janzé



**Véronique POULAIN**  
UDAF Salariés  
Canton d'Elven

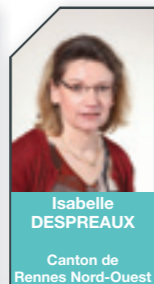
## LES MEMBRES DU BUREAU



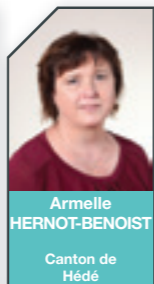
**Claude DUVAL**  
Canton de Louvigné-du-Désert



**Alain BUSNEL**  
Canton de Mordelles



**Isabelle DESPREAUX**  
Canton de Rennes Nord-Ouest



**Armelle HERNOT-BENOIST**  
Canton de Hédé



**Eliane LE MORZADEC**  
Canton de Cléguérec

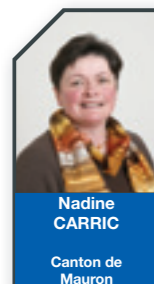


**Isabelle COUÉ**  
Canton de La Gacilly

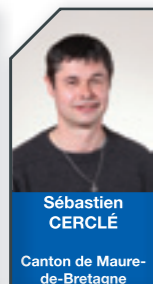


**Catherine JAN**  
Canton d'Auray

## LES ADMINISTRATEURS



**Nadine CARRIC**  
Canton de Maunon



**Sébastien CERCLÉ**  
Canton de Maure-de-Bretagne



**Annick BURGUIN**  
Canton de Lorient-Nord



**Maryline ETIENNE**  
Canton de Saint-Jean-Brevelay



**Jean-Paul LE BOTLAN**  
Canton de Rennes-Nord-Est



**Chantal CHAUVIRÉ**  
Canton de Cléguérec



**Françoise JOUANOLLE**  
Canton de Bruz



**Daniel GUEGAN**  
Canton de Baud



**Gildas LE GLEUT**  
Canton de Plouay



**Daniel LORÉE**  
Canton de St-Aubin-d'Aubigné



**Dominique LE CALVEZ**  
Canton d'Auray



**Marc MOUËLLIC**  
Canton de Baud



**Sylvie ROUDAUT**  
Canton de Bécherel



**Christian GALERNE**  
UDAF Non Salariés  
Canton de Mordelles



**Marie-Hélène LEMONNIER**  
Canton d'Antrain-sur-Couesnon



**Marie-Françoise TRAVERS**  
Canton d'Argentré-du-Plessis



**Gabriel PERRIN**  
Canton de Fougères-Sud

- 1<sup>er</sup> collège - exploitants
- 2<sup>ème</sup> collège - salariés
- 3<sup>ème</sup> collège - employeurs de main d'œuvre
- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

# Les autres instances

## Le Comité de protection sociale des non-salariés



Il étudie et donne des avis au Conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels.

**Présidente :**  
**Marie-Thérèse DENIEUL** (3<sup>ème</sup> collège)

## Le Comité de protection sociale des salariés



Il étudie et donne des avis au Conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail.

**Présidente :**  
**Isabelle DESPREAUX** (2<sup>ème</sup> collège)

## Le Comité d'action sanitaire et sociale



Il étudie et donne des avis au Conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale. Il émet notamment des avis sur le plan d'action sociale. Il instruit des demandes de subvention et accorde des prêts et des aides individuelles.

**Présidents en alternance** (une année sur deux) :  
**Alain BUSNEL** (2<sup>ème</sup> collège)  
**Isabelle COUÉ** (3<sup>ème</sup> collège)

## Le Comité départemental



Il participe à l'animation du réseau des élus MSA et incarne la représentation départementale

**Présidente du Comité départemental 35 :**  
**Colette DELAMARRE** (1<sup>er</sup> collège)

**Présidente du Comité départemental 56 :**  
**Eliane LE MORZADEC** (2<sup>ème</sup> collège)



## Gérard PELHÂTE : officier de la Légion d'honneur

Le 9 février 2016, c'est dans la prestigieuse salle Sully du Ministère de l'Agriculture que Stéphane Le Foll a remis les insignes d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur à Gérard Pelhâte.

Dans son allocution, le Ministre de l'Agriculture a rappelé le parcours et l'engagement de Gérard Pelhâte tout au long de sa vie professionnelle. Il a insisté sur les relations constructives tissées avec le président de la MSA durant les deux mandats de celui-ci à la tête du régime agricole.

En réponse, Gérard Pelhâte a prononcé un remarquable discours empreint de justesse et d'humour, fort apprécié par l'assistance.





# Actualités politiques



## La Convention d'objectifs et de gestion 2016-2020

La cinquième Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre la MSA et l'État a été approuvée par le Conseil d'administration de la CCMSA le 7 avril 2016 puis signée par les trois ministères de tutelle\* le 9 septembre 2016. Elle formalise les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour moderniser et améliorer la performance du système de protection sociale.

Cette COG 2016-2020 a deux grandes ambitions :

- le développement des services aux adhérents et aux entreprises ;
- l'amélioration de la performance globale de la MSA.

L'État s'engage ainsi, pour les cinq prochaines années, à verser les dotations permettant de mener à bien nos missions. En échange, la MSA s'engage à orienter ses actions pour atteindre six grands axes qui répondent à ses deux ambitions :

- simplifier la relation avec les adhérents ;
- agir pour la santé des adhérents ;
- réduire les inégalités sociales ;
- lutter contre la fraude ;
- renforcer le pilotage central ;
- être un employeur responsable.

## Les mutualisations de proximité

Afin d'optimiser la performance de son réseau, la MSA fait le choix de développer les mutualisations de proximité, pilotées par la CCMSA.

Il s'agit d'un transfert d'activités entre Caisses de MSA au sein du périmètre territorial défini, transparente pour l'adhérent et donc préservant le guichet unique. La mutualisation n'entraîne pas de transfert de responsabilité de la Caisse d'affiliation

qui reste une Caisse de « plein exercice ». Ainsi, la gouvernance politique et le mandat de Direction sont conservés au sein de chacune des Caisses.

Les étapes d'élaboration du projet de programme local de mutualisations de la MSA Portes de Bretagne avec la MSA d'Armorique lors des Conseils d'administration :

- le 18 Décembre 2015 : constitution du binôme MSA Portes de Bretagne/MSA d'Armorique ;
- le 29 Avril 2016 : définition des orientations générales en matière de mutualisations de proximité ;
- le 26 septembre 2016 : présentation du projet de programme local de mutualisations ;
- le 15 décembre 2016 : adoption du projet de programme local de mutualisations et transmission à la CCMSA pour validation début 2017.

## Le Contrat pluriannuel de gestion (CPG)

Le Contrat pluriannuel de gestion est la déclinaison de la COG dans les caisses de MSA. Le CPG 2016-2020 MSA Portes de Bretagne comprend 34 engagements pour 132 actions et engagements.

Notre CPG 2011-2015, signé avec la CCMSA, a fait l'objet d'un bilan. Avec un taux d'atteinte de 86,72 %, la MSA Portes de Bretagne se place au 16<sup>ème</sup> rang national en ce qui concerne l'atteinte des objectifs des indicateurs trimestriels, semestriels et annuels remontés à la CCMSA. Comme d'autres indicateurs, ceux du CPG reflètent le niveau d'activité et de qualité. Ce taux final varie de 75,59 % à 93,75 % selon les MSA. A noter cependant qu'il s'agit de l'atteinte de l'objectif et non pas de la mesure du résultat brut. En effet, une MSA peut avoir un résultat assez faible et pour autant atteindre son propre objectif, et inversement.

Pistes de réflexion :

- renforcer l'accueil sur rendez-vous ;
- préserver l'accueil sans rendez-vous ;
- développer les services en ligne en évitant la fracture numérique.

## Autres points examinés par le Conseil d'administration

- Evolution de l'équipe de Direction : vacance du poste de Directeur général, du poste d'Agent comptable et de Directrice-adjointe
- Nomination de Marine MAROT, Directrice Générale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Nomination de Dominique LE CALVEZ, administrateur (2<sup>ème</sup> collègue)
- Accueil de Véronique POULAIN, administrateur (UDAF salarié)
- Désignation d'un représentant au Comité Consultatif Agricole d'Ille-et-Vilaine
- Désignation au sein de la Conférence des financeurs du Morbihan
- Approbation des comptes de l'exercice 2015
- Vote du budget 2016
- Présentation et validation du Contrat pluriannuel de gestion 2016-2020 de la MSA Portes de Bretagne
- Soutien aux agriculteurs en difficulté : application des mesures prises par les pouvoirs publics et des mesures décidées par le Conseil d'administration
- Avis favorable concernant le document d'orientation relatif aux mutualisations croisées de proximité avec la MSA d'Armorique
- Validation du projet de programme local de mutualisations de proximité breton
- Bilan des assemblées d'hiver
- Préparation et bilan de la journée des Bureaux des comités locaux
- Préparation et bilan de la journée des délégués du deuxième collège
- Programme de formation des élus
- Bilan du séminaire de réflexion du Conseil d'administration des 17 et 18 octobre
- Validation de la nouvelle politique d'accueil de proximité
- Vente de l'ancienne agence de Ploërmel
- Compte-rendu de la journée Présidents/Premiers Vice-Présidents/Directeurs de la CCMSA, du Conseil de surveillance de MSA Services, du Conseil d'administration de l'ASEPT, du Comité régional de protection sociale des salariés, de Marpa Services, de Sier@, de l'Assemblée générale de la SCI GIMSAR, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du CPRB Les Hardys Béhélec, du Conseil d'administration de CAP Retraite Bretagne, d'Armoric Expertise, de l'Assemblée générale de la CCMSA, de la Journée nationale de protection sociale des non-salariés

- Bilan des comices, des fêtes de l'agriculture et du SPACE
- Calendrier de la Liquidation unique des régimes alignés (LURA)
- Validation de la revalorisation des tarifs de remplacement
- Nouveaux dispositifs des Instants Santé
- Validation du financement de l'appel à projets CAP Retraite Bretagne
- Evolution du règlement des prestations d'action sociale
- Approbation des demandes de subventions, de prêts, d'aides individuelles étudiées en Comité d'action sanitaire et sociale
- Extension de la Prestation temporaire de retour d'hospitalisation (PTRH) aux assurés qui entrent dans le Programme de retour à domicile (PRADO)
- Intégration d'une nouvelle prestation dans le règlement d'action sanitaire et sociale qui permettra la participation financière à l'acquisition d'un second matériel d'aides techniques
- Harmonisation du règlement des conditions de mise en œuvre de l'APA d'urgence sur les deux départements, en lien avec la mise en œuvre de la PTRH
- Répartition sur les deux départements de la subvention relative au Fonds de compensation (FDC) du handicap
- Financement de la médiation familiale et des espaces rencontre
- Les conventions : SOLIHA 35, portage de repas étendu aux communes ayant passé convention avec le CCAS de Pontivy
- 9<sup>ème</sup> édition du concours le Pré Vert
- Validation des accompagnements financiers des contrats de prévention
- Evolution de l'appellation AROMSA vers l'ARCMSA
- Projet de convention avec le CLIC du Pays de Redon
- Convention de partenariat avec la CAF, le Conseil départemental et l'État en Ille-et-Vilaine pour le soutien à la parentalité
- Modalités de participation de la MSA au dispositif Monalisa

\* Ministères de l'Agriculture, des Finances, et des Affaires Sociales

## Réflexion sur la politique de proximité

Tout en conservant la proximité territoriale qui permet un accueil personnalisé et un accompagnement dans la gestion de la protection sociale, il est essentiel de s'adapter aux évolutions numériques et aux attentes des adhérents.

C'est pourquoi, une réflexion a été menée au second semestre 2016 par le Conseil d'administration concernant la politique de proximité de la MSA Portes de Bretagne afin de l'ajuster aux nouvelles technologies, aux nouveaux besoins des assurés et aux nouvelles offres de services.



# Actualités politiques



- 1  
Assemblée générale ordinaire et électorale
- 5  
Conseils d'administration
- 1  
Séminaire du Conseil d'administration
- 7  
Comités de Protection sociale des exploitants et Comités de protection sociale des salariés
- 7  
Comités restreints
- 7  
Commissions de recours amiable
- 8  
Commissions des rentes
- 2  
Commissions santé
- 16  
Comités d'action sanitaire et sociale (restreints et pléniers)

## Adoption du nouveau plan d'Action sanitaire et sociale

Le plan d'Action sanitaire et sociale 2017-2021 est le fruit d'une démarche participative initiée par le Conseil d'administration avec les élus, les services de la MSA et les partenaires. **C'est un plan adapté aux besoins des assurés agricoles** de nos deux départements **à tous les âges de la vie**. Il intègre les objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 (COG), conclue entre l'État et la CCMSA.



Avec ce plan, la MSA Portes de Bretagne s'engage pour :

- ✓ l'amélioration de la qualité de vie des familles au quotidien, en prenant en compte les spécificités du monde agricole et rural ;
- ✓ l'accompagnement et la prévention de toutes les fragilités, qu'elles soient dues à l'activité professionnelle, à un problème de santé, à l'avancée en âge ou à un environnement social ou familial difficile ;
- ✓ la démarche inter-régimes en vue d'un accompagnement homogène des populations âgées sur l'ensemble du territoire.

Trois axes prioritaires se dégagent :

- ✓ les familles, l'enfance et la jeunesse ;
- ✓ la santé et la vie professionnelle ;
- ✓ les seniors en retraite.

Ce plan s'appuie sur des moyens humains et financiers (un budget de plus de 4 M€ pour les prestations d'action sociale ; 1,8 M€ pour les missions publiques et plus de 400 000 € pour les subventions).

L'action sociale n'a pas l'ambition de régler les problèmes économiques ni les conséquences financières des crises. Cependant, elle apporte un accompagnement aux familles, exploitantes et salariées, assorti d'un accompagnement financier.

## Crises agricoles

Face à la crise qui touche durablement les agriculteurs - les éleveurs en particulier - la MSA Portes de Bretagne accompagne les professionnels par la mise en œuvre des mesures gouvernementales et des dispositifs décidés localement par les membres du Conseil d'administration.

Suite aux annonces gouvernementales du 17 février 2016, de nouvelles mesures de soutien ont été mises en place par la MSA Portes de Bretagne.

La cotisation maladie (AMEXA) a baissé de 7 points avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette baisse s'ajoute à celle de 3 points de la cotisation Prestations familiales (PFA) mise en œuvre en 2015. En Ille-et-Vilaine et en Morbihan, afin de soulager immédiatement les trésoreries des exploitations, le Conseil

d'administration a décidé de rendre effective cette mesure dans les plus brefs délais en abaissant le montant du premier appel fractionné des cotisations de 38 à 30 % du montant dû au titre de l'année 2015. Les exploitants ayant choisi le prélèvement mensuel de leurs cotisations ont bénéficié pour leur part de la suppression de la mensualité de mai 2016.

Par ailleurs, les exploitants qui ont dégagé un revenu 2015 inférieur à 4248 euros ont bénéficié d'un report automatique d'un an de leurs cotisations sociales.

Enfin, une nouvelle enveloppe nationale de 50 M€ de prises en charge de cotisations sociales a été répartie entre les filières élevage (40 M€), légumes d'hiver (5 M€) et éleveurs accouveurs impactés par l'influenza aviaire (5 M€). Pour la MSA Portes de Bretagne, cette enveloppe représente 4,8 M€.

## Le nouveau plan Santé sécurité au travail

Le Plan défini par la MSA sur la période 2016-2020 pour mener sa politique de Santé et sécurité au travail (SST) est porté par 6 axes stratégiques.

Il tient compte du contexte plus large des orientations européennes et nationales, d'une analyse de la sinistralité agricole nationale et locale, d'une responsabilité sociale et bien sûr des attentes des salariés, des employeurs, et des non salariés agricoles.



**Axe 1 : Développer la prévention primaire**  
En recherchant l'action à la source, la SST travaillera, avec les entreprises, à reformuler les problématiques posées afin de les convaincre de l'intérêt d'agir en amont.

La réflexion peut intervenir lors de la conception du matériel ou des processus de travail, lors des achats, des transformations, des réorganisations,...

**Axe 2 : Cibler les démarches**  
Plus les actions de prévention sont ciblées, plus elles sont efficaces. Le ciblage est une composante de la politique publique institutionnelle qui incite les MSA à mieux définir leur stratégie.

**Axe 3 : Détecter les risques spécifiques**  
La SST s'attache à développer une stratégie qui privilégie la prévention des risques spécifiques aux métiers de l'agriculture. Ainsi, les activités de contact homme-animal et les risques chimiques (dont pesticides) sont particulièrement suivis.

**Axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle**  
Cet axe prend en compte le vieillissement de la population active et l'allongement de l'activité professionnelle. La réflexion portera sur le développement de la prévention primaire et le maintien de l'employabilité en s'appuyant sur le guichet unique MSA, atout pour le repérage et l'accompagnement.

**Axe 5 : Promouvoir la qualité de vie au travail**  
La SST développera ses argumentaires afin de mieux faire comprendre la rentabilité, pour une entreprise, de lier qualité de vie au travail, conditions de travail des salariés et performance économique.

**Axe 6 : Agir pour les salariés et non salariés**  
La réflexion permet de mener une approche globale (par filière par exemple) et ainsi décliner des programmes d'action partagés. Dans cette logique, la démarche d'évaluation des risques fait sens pour l'exploitant, les salariés, les stagiaires, les intervenants de l'élevage.

Sur les territoires, ce sont les médecins du travail, les infirmiers en santé au travail et les conseillers en prévention des risques professionnels qui portent la politique de santé et sécurité au travail de la MSA.





**Qu'ils soient exploitants, salariés, employeurs, actifs ou retraités, les délégués de la MSA s'intéressent aux questions sociales des assurés sur les territoires. Ils sont un relais et tissent les liens entre la MSA et ses adhérents.**

**Les délégués s'impliquent activement sur leur canton pour promouvoir la prévention des risques professionnels, la prévention santé et pour définir une action sociale qui répond aux besoins des adhérents.**

## Bilan des assemblées d'hiver

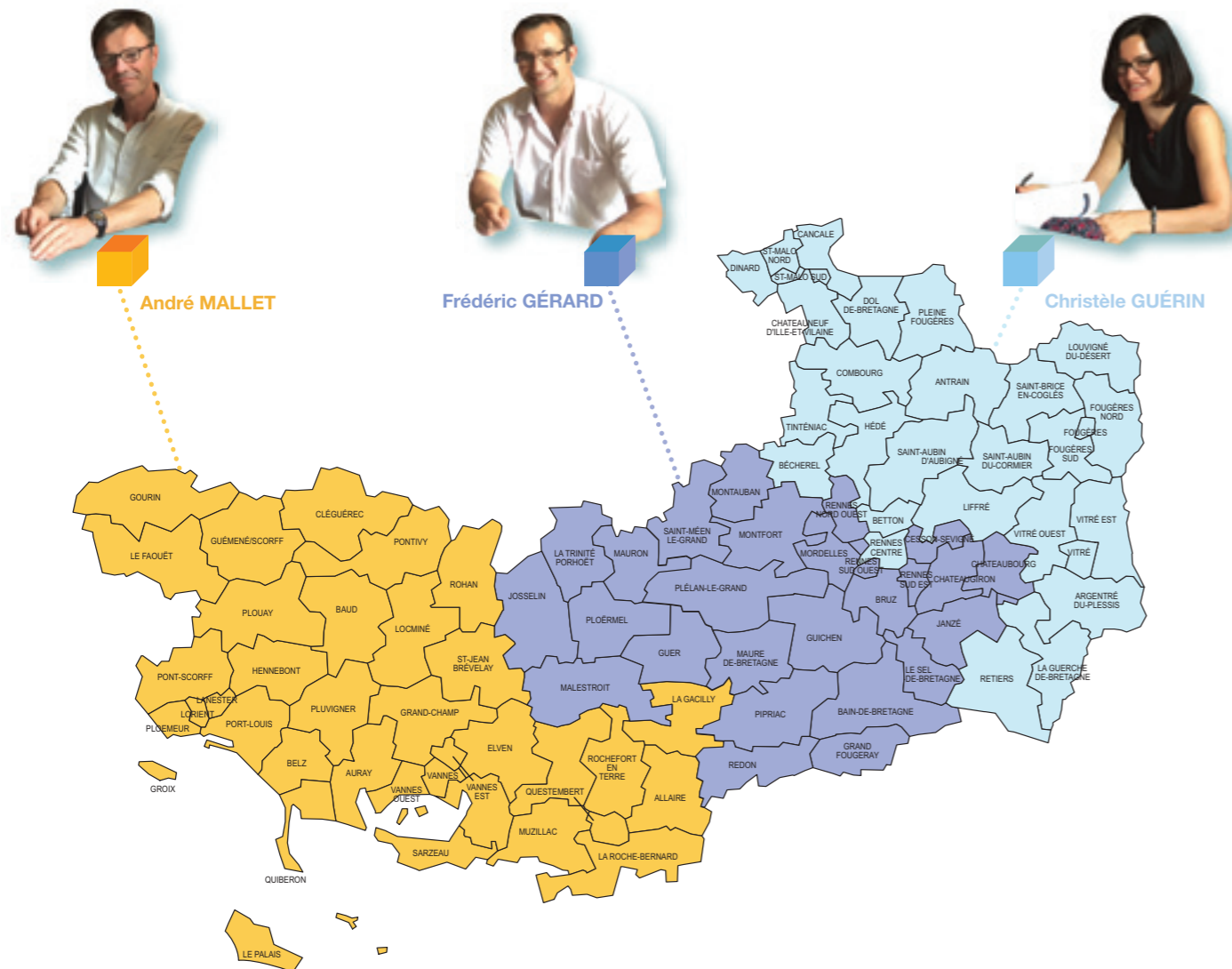
Les assemblées d'hiver qui se sont déroulées fin 2015 - début 2016 ont eu pour sujet central l'élaboration du nouveau plan d'action sanitaire et sociale 2017-2021.

Ces moments d'échanges privilégiés entre les élus, le Conseil d'administration et la Direction sont l'occasion de réfléchir sur les prochaines orientations du plan ASS. Ils ont permis à chacun de s'exprimer sur les prestations destinées aux jeunes, aux familles, aux actifs agricoles et aux retraités.

De nombreuses propositions des délégués ont été recensées et ont servi à enrichir et construire ce nouveau plan.

## Réorganisation du territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le territoire de la MSA Portes de Bretagne a été réorganisé en trois secteurs d'animation : un secteur Nord-Est du département 35, un secteur Sud-Ouest 35 et Nord-Est 56, et un secteur Sud-Ouest 56.



## Réflexion sur l'organisation politique de la vie mutualiste

Une réflexion a été lancée en tenant compte du nouveau contexte lié à la réforme territoriale (loi NOTRe) et ses conséquences, le rôle limité des Comités départementaux, le développement de la dématérialisation et les contraintes budgétaires.

Initiée en mai et juin au cours des Comités et des Bureaux départementaux, elle s'est poursuivie lors du séminaire des administrateurs en octobre 2016.

Propositions concrétisées suite à cette réflexion :

- Suppression des documents papiers remis en séance au cours des instances réunissant les administrateurs ou les délégués (Conseil d'administration, Commissions, Assemblées d'hiver...) au profit d'une mise en ligne dans l'espace réservé aux délégués sur le site internet ;
- Incitation à l'inscription à l'espace privé du site internet avec l'utilisation des espaces réservés « délégués » et « administrateurs » ;
- Regroupement par canton de l'organisation de conférences et actions de prévention santé à partir de septembre 2017 ;
- Harmonisation du déroulement des assemblées d'hiver dès janvier 2017 : regroupement des Comités locaux en Morbihan (déjà existant en Ile-et-Vilaine), et invitation des maires en Ile-et-Vilaine (à l'instar du Morbihan) ;
- Remise en place sur chaque département de la journée des délégués du 2<sup>ème</sup> collège, suspendue depuis 2013 (28,10 % des délégués invités étaient présents dans le Morbihan et 30,77 % en Ile-et-Vilaine).

## Réunions publiques

Organisées au plus près des territoires de vie, les réunions publiques locales répondent à des besoins concrets identifiés par les élus. Elles abordent des thèmes variés en lien avec la prévention, la santé ou des sujets de société. Ces réunions, coordonnées par les animateurs vie mutualiste, ont attiré plus de 6 000 participants en 2016.

### Thèmes abordés en 2016 :

- ✓ Le burn-out
- ✓ La sclérose en plaque
- ✓ La santé par les huiles essentielles
- ✓ L'arthrose
- ✓ Perturbations électromagnétiques
- ✓ Le mal de dos
- ✓ Les troubles de l'audition et les acouphènes
- ✓ Prévention des cancers
- ✓ Apprivoiser le stress, confiance et estime de soi
- ✓ Les AVC
- ✓ Les troubles musculo-squelettiques
- ✓ Les droits de succession
- ✓ Dialogue parents-ados
- ✓ Alimentation et maladie cardio-vasculaires
- ✓ Ondes électromagnétiques
- ✓ Maladie de Lyme
- ✓ Le sommeil... et si votre santé en dépendait !
- ✓ Cultiver l'optimisme
- ✓ Les addictions chez les jeunes



## PERSPECTIVES 2017

- ☐ Plan de formation
  - Organisation d'une formation à l'utilisation du site internet de la MSA pour les délégués
  - Formation à la détection de la crise suicidaire
- ☐ Animation des territoires
  - Mise en œuvre de la décision du Conseil d'administration de regrouper les actions à l'initiative des délégués
  - Implication des élus dans les projets jeunes
  - Transfert de l'animation des « Ateliers Bien Vieillir » des animateurs et travailleurs sociaux vers l'ASEPT Bretagne



# Pilotage de l'activité

3

réunions  
Direction-  
Encadrement

27

Comités de Direction  
(dont CODIR élargis, CODIR RH,  
CODIRPIL, CODIR Santé publique,  
CODIR Budget, CODIR Formation)

## Le Comité de Direction



**1 Jacques ROLLAND**  
Directeur général  
*Direction générale*  
■ Secrétariat de Direction

**2 Jean-Luc LOUIS**  
Agent comptable  
*Direction financière, comptable  
et du patrimoine*  
■ Agence comptable  
■ Contrôle interne et contrôle de gestion - CPG  
■ Patrimoine

**3 Fabienne LAGOEYTE**  
Directrice adjointe  
*Direction du développement social,  
de la vie mutualiste, de l'informatique  
et de la communication*  
■ Action sociale  
■ Fonds Solidarité Logement  
■ Vie mutualiste  
■ Informatique  
■ Communication

**4 Frédéric RAMBAUD**  
Directeur adjoint  
*Direction de la protection sociale*  
■ Santé - GPCD  
■ Famille  
■ Retraite  
■ Service aux entreprises  
■ Contrôle et lutte contre les fraudes  
■ Contentieux et recouvrement  
■ Gestion et organisation des données entrantes

**5 Catherine HINRY**  
Sous-directrice  
*Direction de la santé sécurité au travail, des  
relations avec les assurés et des relations  
avec l'offre de services*  
■ Santé sécurité au travail  
■ Relations avec les assurés  
■ Relations avec l'offre de services

**6 Pierrick OLIVIER**  
Secrétaire Général  
*Direction des ressources humaines*  
■ Gestion des ressources humaines

## L'activité 2016

### Une année dédiée à la définition du programme local de mutualisations

Compte tenu de la persistance de la crise qui a touché en 2015 les éleveurs, la MSA a continué en 2016 de mettre en œuvre les mesures gouvernementales et les dispositifs décidés localement par les membres du Conseil d'administration.

L'autre sujet d'actualité a été l'adoption de la COG 2016-2020 par le Conseil d'administration de la CCMSA. Compte tenu des engagements pris vis-à-vis des pouvoirs publics, la MSA doit répondre à un double défi : gagner en productivité sans dégrader la qualité ni la sécurité et préserver la capacité de la MSA à agir sur les territoires en conservant son ancrage territorial et professionnel. Pour y répondre, le Conseil central a pris la décision de conserver un réseau à 35 Caisses - ce qui exclut de nouvelles fusions durant cette COG - et de développer des mutualisations de proximité.

Une mutualisation est un transfert d'activités entre Caisses au sein du périmètre territorial défini, transparente pour l'adhérent. Elle n'entraîne en aucun cas un transfert de responsabilité de la Caisse d'affiliation qui reste donc une caisse « de plein exercice ». Ainsi, la gouvernance politique et le mandat de Direction sont conservés au sein de chacune des Caisses. L'objectif d'une mutualisation est de prévenir tout risque de passage sous un seuil critique ne permettant plus d'exercer pleinement le guichet unique MSA - compte tenu des contraintes d'effectifs et de fonctionnement - et de gagner en performance (productivité, qualité et sécurité pour l'ensemble de nos activités).

### Synthèse de la répartition validée par le Conseil d'Administration de décembre 2016 avec une première phase en 2018 et une seconde en 2019

#### Site 22

- ✓ Famille (dont CMU et pivot)
- ✓ Courrier (Gestion informatisée des données entrantes, Gestion des individus, Ouverture des droits)
- ✓ Observatoire des études statistiques
- ✓ Prévention Santé

#### Site 35

- ✓ Retraite
- ✓ Gestion pour compte de tiers (production)
- ✓ Contrôle médical et contrôle dentaire
- ✓ Gestion du risque

#### Site 29

- ✓ Santé (maladie et accidents du travail)
- ✓ Santé Prestations en espèces
- ✓ Santé Prestations en nature (hors norme transports et établissements)
- ✓ Recouvrement
- ✓ Juridique/Contentieux
- ✓ Coordination Guyane/Mayotte

#### Site 56

- ✓ Cotisations
- ✓ Santé Prestations en nature (normes transports et établissements)
- ✓ Gestion pour compte de tiers (Pivot et Atelier de paramétrage)
- ✓ Prestations d'action sociale

